

Mesures de prévention Covid-19

Lundi 16 mars 2020

En vue de limiter la propagation du coronavirus, la Chambre a adopté les mesures suivantes :

- Seuls les textes prioritaires sont traités en commission. Les personnes indispensables au déroulement du travail des réunions de commission organisées sont les seules personnes admises dans les salles de commission et se tiennent à une distance de sécurité. La presse est admise dans les tribunes presse.
- La séance plénière de ce jeudi est actuellement maintenue.
- La Chambre garantit la publicité de ses travaux via le streaming :
<http://www.lachambre.be/kvvcr/media5/index.html?language=fr&sid=55U0497>
- Seules les personnes disposant d'un badge sont autorisées à entrer dans le Parlement. Aucun visiteur n'est admis en tribune et les visites guidées sont suspendues pour une période indéterminée. Tous les événements sont annulés.

Ces dispositions seront régulièrement évaluées. Nous vous tenons informés via notre site et nos réseaux sociaux.

Prenez bien soin de vous.